

Voici arrive le moment de payer votre cotisation



Cotisations pour la saison 2019-2020

| CATEGORIES | NIVEAU | DATE DE NAISSANCE | COTISATION |
|--------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| BABYS | U5 | 2014 - 2015 | 155 € |
| JEUNES F/G | U6 - U7 - U8 | | 180 € |
| JEUNES F/G | U10 à U19 | | 180 € |
| SENIORS D/H | | | 240 € |
| SENIORS D/H | UNIQUEMENT | ENTRAINEMENT | 110 € |

La cotisation à payer est fonction de l'équipe dans laquelle joue votre enfant et pas de son âge.

Réductions : **20 €** au total, si 2 membres d'une même famille jouent
50 € au total, si 3 membres d'une même famille jouent

Remboursement de **25 €** à tout joueur / joueuse qui atteindra un quota de vente de 18 bouteilles de vin lors de l'activité « vin » du club

Modalités : le montant est à payer au compte **IBAN BE48 7512 0776 3027** du club, en mentionnant le Nom, Prénom et l'équipe de votre / vos enfants. La cotisation doit être payée pour le **15 OCTOBRE**, au plus tard.

SI vous souhaitez des dispositions particulières pour le paiement de la cotisation, n'hésitez pas à contacter notre trésorier Réginald GENNEN au 087/89.10.48 ou par mail : bchc.tresorerie@gmail.com

Tout joueur qui n'aura pas payé sa cotisation au 15/10/2019, recevra dans les 15 jours qui suivent une lettre ou un mail de rappel et ne sera plus aligné pour les matchs de son équipe, tant que celle-ci ne sera pas arrivée sur le compte du club. Si ce joueur ne paye pas sa cotisation avant la fin de la saison sportive, toute mutation administrative, pour la saison suivante, vers un autre club, sera bloquée jusqu'à la réception du montant dû.

La cotisation couvre l'affiliation à la Fédération, l'assurance contractée pour chaque membre ainsi que les frais de fonctionnement, d'entraîneurs et de coaching. En cas d'accident survenu lors d'un match ou d'un entraînement, l'assurance prend en charge une partie des frais qui ne sont pas remboursés par votre mutuelle.

Sur base d'un formulaire obtenu auprès de votre mutuelle et rempli par le secrétariat du club, vous pouvez annuellement retoucher une quote-part forfaitaire de la cotisation.

NOUVEAUTE POUR LES JOUEURS F/G AGES DE MOINS DE 12ANS

Pour chaque enfant n'ayant pas atteint l'âge de 12 ans à la date du paiement de sa cotisation, le club remettra aux parents une attestation ONE en matière de frais de garde. Cette attestation devra être jointe à votre déclaration fiscale annuelle et vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt qui s'élève à 45 % du montant de la cotisation.

Cette nouvelle réduction sera également valable pour les joueurs de moins de 12 ans affiliés au RBCHC et qui s'acquitteront des frais d'inscription aux différents stages organisés par notre club.

Information : la recette globale des cotisations ne représente que 35 % des frais de fonctionnement du club pour toute une saison. Les autres activités, telles que la tenue du bar pendant les matchs, le souper annuel, la St Nicolas, la vente de vin, l'opération 1.000 boulettes, le tournoi et toutes les organisations extra-sportives doivent nous permettre d'apurer les 65 % restants.

Pour nous aider à clôturer la saison 2019-2020 en équilibre financier, nous devons pouvoir compter sur votre implication dans toutes nos manifestations.

Excellente saison 2019-2020.